



Suite à la réunion du bureau politique élargi du 15 mars 2024, la Commission de Discipline du Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale (PCRN) s'est réunie ce 21 mars 2024 et a pris des résolutions importantes concernant Robert Kona.

Dans un communiqué officiel publié après la réunion, la Commission a annoncé les mesures suivantes :

La suspension des fonctions de Robert Kona au sein du Bureau Politique National du PCRN.

Une interdiction formelle pour Robert Kona d'agir au nom du parti, que ce soit de quelque manière ou de quelque titre que ce soit.

L'autorisation donnée au Comité d'Ethique et de Surveillance (CES) d'exercer toutes ses prérogatives en cas de nécessité sur Robert Kona.

L'infligence d'une sanction de blâme à l'encontre de Robert Kona, avec toutes les conséquences prévues par l'article 98 du Règlement intérieur du parti.

Ces mesures disciplinaires viennent souligner l'importance du respect des règles et de la discipline au sein du PCRN, et témoignent de la volonté du parti de maintenir une gestion

rigoureuse de ses membres et de ses instances.

Il y a lieu de souligner que cette décision a été prise conformément aux procédures établies par le PCRN et dans le respect de l'éthique et des valeurs du parti.